

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
Pyrénées-Orientales

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
7	7	7

Date de la convocation
10 juin 2025

Date d'affichage

Objet
Amortissements – corrections d'erreurs sur exercices antérieurs

Délibération n° 2025-014

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE TAULIS 66110

Envoyé en préfecture le 24/06/2025
Reçu en préfecture le 24/06/2025
Publié le 24/06/2025
ID : 066-216602037-20250620-2025014-DE

Séance du : 20 juin 2025

L'an deux mil vingt cinq

Et le vingt juin à 13h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Taulis, sous la présidence de Martine MAUGUIN, Maire.

Présents : Martine MAUGUIN, Romain CAYUELA, Gilberte COLL, Wilhelm HUBER

Absents : Hubert VAN DE WERVE

Absents excusés : Benoit ISSARTEL, Thierry CASASNOVAS,

Ayant donné procuration : Benoit ISSARTEL a donné procuration à Romain CAYUELA, Thierry CASASNOVAS a donné procuration à Martine MAUGUIN, Hubert VAN DE WERVE a donné procuration à Wilhelm HUBER

Monsieur Romain CAYUELA a été nommé secrétaire.

Amortissements – corrections d'erreurs sur exercices antérieurs

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction M57

Considérant que la correction d'erreurs sur exercices antérieurs doit être neutre sur le résultat de l'exercice,

Considérant que pour assurer la neutralité de ces corrections, il est désormais obligatoire de corriger les erreurs sur les exercices antérieurs par opération d'ordre non budgétaire par prélèvement sur le compte 1068,

Considérant que ces opérations sont neutres budgétairement et qu'elles n'auront aucun impact sur le résultat de fonctionnement,

Considérant que le comptable a identifié des immobilisations pour lesquelles les amortissements auraient dû être constatés les années antérieures,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'AUTORISER le rattrapage d'amortissement des biens ci-dessous

Compte	N° inventaire	Désignation du Bien	Date d'acquisition	Valeur Brute	Valeur Nette
2041512	2002-001	Eclairage public – extension réseau EP Parking	11/03/2002	6272.62	6272.62
2041512	2008-001	Extension réseau EP Parking Sydeel 66	31/12/2008	3763.57	3763.57

2041512	2018-001	Program spec rénovation armoire	20/09/2018	118.	Envoyé en préfecture le 24/06/2025 Reçu en préfecture le 24/06/2025 Publié le ID : 066-216602037-20250620-2025014-DE
---------	----------	---------------------------------------	------------	------	--

- D'AUTORISER le comptable public à effectuer sur le compte 1068 du budget de Taulis, par opération d'ordre non budgétaire, pour régularisation les comptes ci-dessus décrits pour un total de 10154.42 €
Débit 1068 : 10154.42 €
Crédit 28041512 : 10154.42 €

POUR 5 : M. MAUGUIN
R. CAYUELA
G. COLL
B. ISSARTEL
T. CASASNOVAS

ABSTENTION 2 : W. HUBER
H. VAN DE WERVE

CONTRE 0

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et ans que dessus

Le Maire,

 Martine MAUGUIN

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Sous-préfecture de CERET le et
Publication ou notification du